



## ● Réseau central RTE-T - Méthodologie de planification

**Stéphane Ouaki**  
**Commission européenne**  
**DG Mobilité and Transport (DG MOVE) – Unité B4**

# Les nouveaux RTE-T

**Une approche à deux niveaux (“Réseau général”, “Réseau central”):**

- élaborée d'après le Livre vert et les résultats de consultations publiques.

**Réseau global:**

- mise à jour à de l'actuel réseau RTE-T, sur la base des propositions des Etats membres (“bottom-up”), en accord avec une feuille de route prédéfinie,

**Réseau central:**

- partie stratégique du réseau global fruit d'un processus de planification unifié, d'après une méthodologie de planification cohérente avec les objectifs de l'UE, dans une perspective européenne, porté et proposé par la Commission (“top-down”).

**Les corridors du Réseau central ne sont pas un échelon supplémentaire mais des outils permettant la réalisation du Réseau central!**

# Le Réseau global

## Rôle et importance du Réseau global:

- réseau de base pour le Réseau central;
- élément de base pour les politiques structurelles et de cohésion;
- connexion de l'ensemble des régions au Réseau central:
  - accès au Réseau central,
  - amélioration de l'accessibilité des régions (ex: augmentation de la productivité).

## Révision du Réseau global (“bottom up”):

- mise à jour des cartes en fonction des dernières réalisations;
- prise en considération des "liens manquants" (évalués sur la base la NUTS 2; ces derniers se trouvent principalement dans les nouveaux Etats membres);
- suppression des impasses et des liens isolés (sauf exceptions justifiées);
- ports et aéroports: création de nouveaux critères de sélection (volumes seuil, critère géographique);
- intégration de la “dimension multimodale” (terminaux pour la route et le rail)

# Le Réseau central

Le réseau central remplace les 30 projets prioritaires.

Principaux objectifs et propriétés du réseau :

- planification au niveau européen (“top down”)
- cohérence du réseau à l'échelle de l'UE entière:  
“ d'un patchwork vers un véritable réseau”(autoroutes de la mer comprises);
- connexion des infrastructures au-delà du territoire de l'UE;
- dimension multimodale;
- interopérabilité;
- promotion de technologies innovantes  
(information et gestion de trafic, dé-carbonisation);
- accent sur les principaux axes de trafic et les liaisons de longue distance (passagers / fret; actuel / futur);
- stabilité des orientations pour le Réseau central (~ 2030);
- gestion des besoins d'investissement selon une logique top-down.

**Mise en œuvre obligatoire pour les Etats membres à l'horizon 2030.  
L'UE apporte son soutien aux Etats membres pour réaliser le réseau central.**

# Nœuds principaux (1)

- 1. Les nœuds urbains (ports et les aéroports affiliés compris) (s'ils appartiennent au réseau global):**
  - Capitales de chacun des Etats membres,
  - MEGA = Métropole européenne de croissance (ESPON atlas 2006),
  - Conurbations > 1 M d'habitants:  
"Zone urbaine élargie" ("LUZ") (EUROSTAT)
  - Ville principale d'un NUTS 1 dans une île ou un groupe d'îles > 1 M d'habitants;
- 2. Ports (qui n'appartiendraient pas déjà à un nœud urbain):**
  - volume annuel > 1 % du volume total à l'échelle de l'UE (vrac et non-vrac):  
soit : 
$$\frac{\text{vrac}}{\text{Seuil pour le vrac}} + \frac{\text{non-vrac}}{\text{Seuil pour le non-vrac}} > 1,0;$$
  - les plus grands ports de chaque région NUTS 1 avec un accès à la mer, (un pour chaque ligne de côte continue);
- 3. Points de passage frontaliers:**
  - Chaque mode de transport doit être disponible pour traverser les frontières entre Etats membres mais aussi entre Etats membres et Etats tiers frontaliers



# Connexion au Réseau central (1)

## Connexions entre nœuds urbains:

- Les principaux nœuds urbains situés à proximité doivent être connectés (avec des infrastructures adaptées situées sur le réseau général), en fonction des besoins.  
Deux nœuds urbains ne sont considérés comme voisins s'ils sont liés par des flux de circulation directs
- Les nœuds urbains plus distants peuvent être faire l'objet de connexions indirectes.
- Les lignes de trafic doivent être regroupées:  
le recours aux infrastructures déjà existantes ou en construction doit être privilégié (si ces dernières sont suffisantes pour absorber le trafic);
- Les connexions manquantes entre certains nœuds urbains ou qui ne rempliraient pas les normes techniques nécessaires seront inscrites au réseau central si elles peuvent être réalisées d'ici à 2030
- Pour le rail, les différences techniques entre le transport de passagers et de marchandises devra être pris en considération.

## Connexion au Réseau central (2)

**Connexion des principaux nœuds portuaires (s'ils n'appartiennent pas à un nœud urbain):**

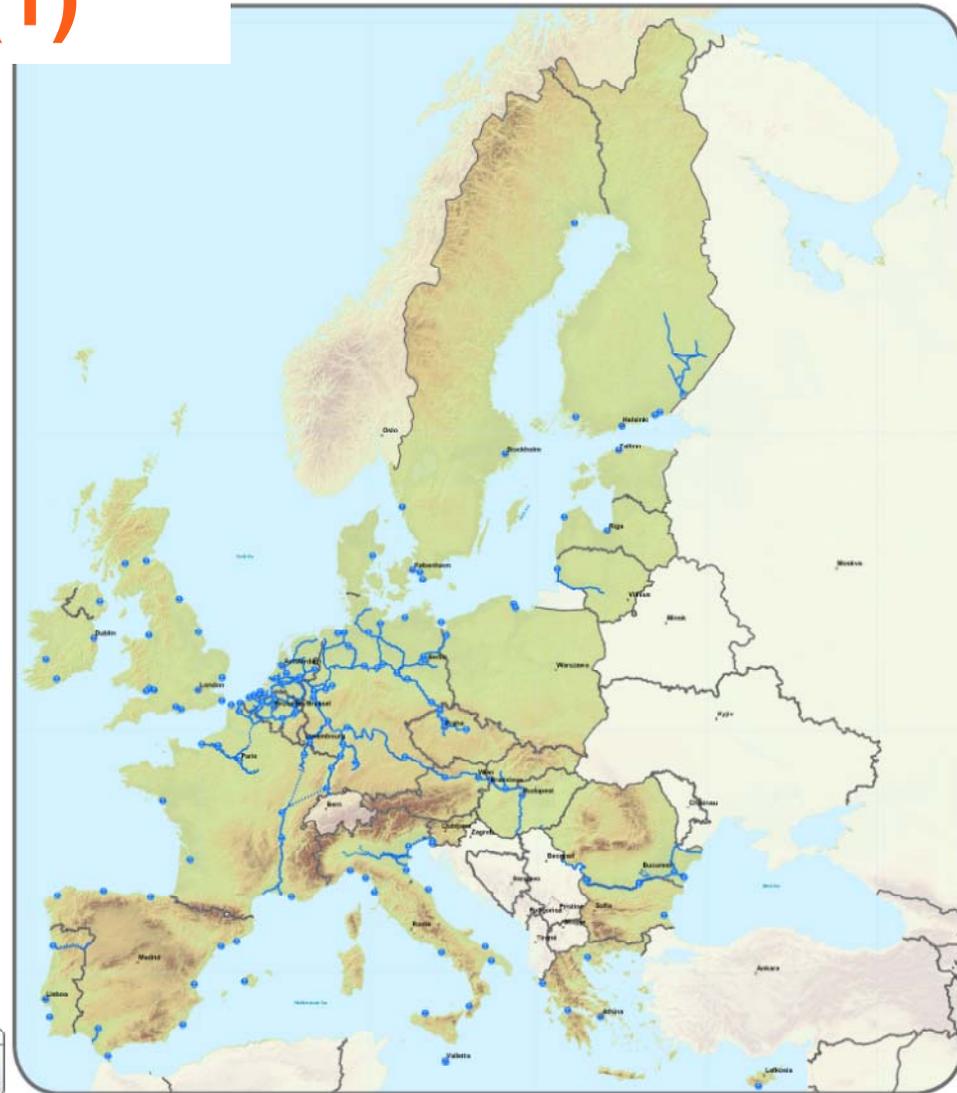
- **Les ports maritimes du Réseau central doivent être reliés de façon directe via le Réseau central à au moins un nœud urbain majeur,**
- **Les ports maritimes du Réseau central ne doivent pas être connectés ensemble grâce au Réseau central (sauf s'il s'agit d'une connexion entre deux nœuds urbains ou d'une connexion entre un port maritime et un nœud urbain).**

**Connexion avec les pays frontaliers:**

- **Les points de passage frontaliers doivent être reliés par le Réseau central aux principaux nœuds urbains en fonction des principaux flux de circulation.**

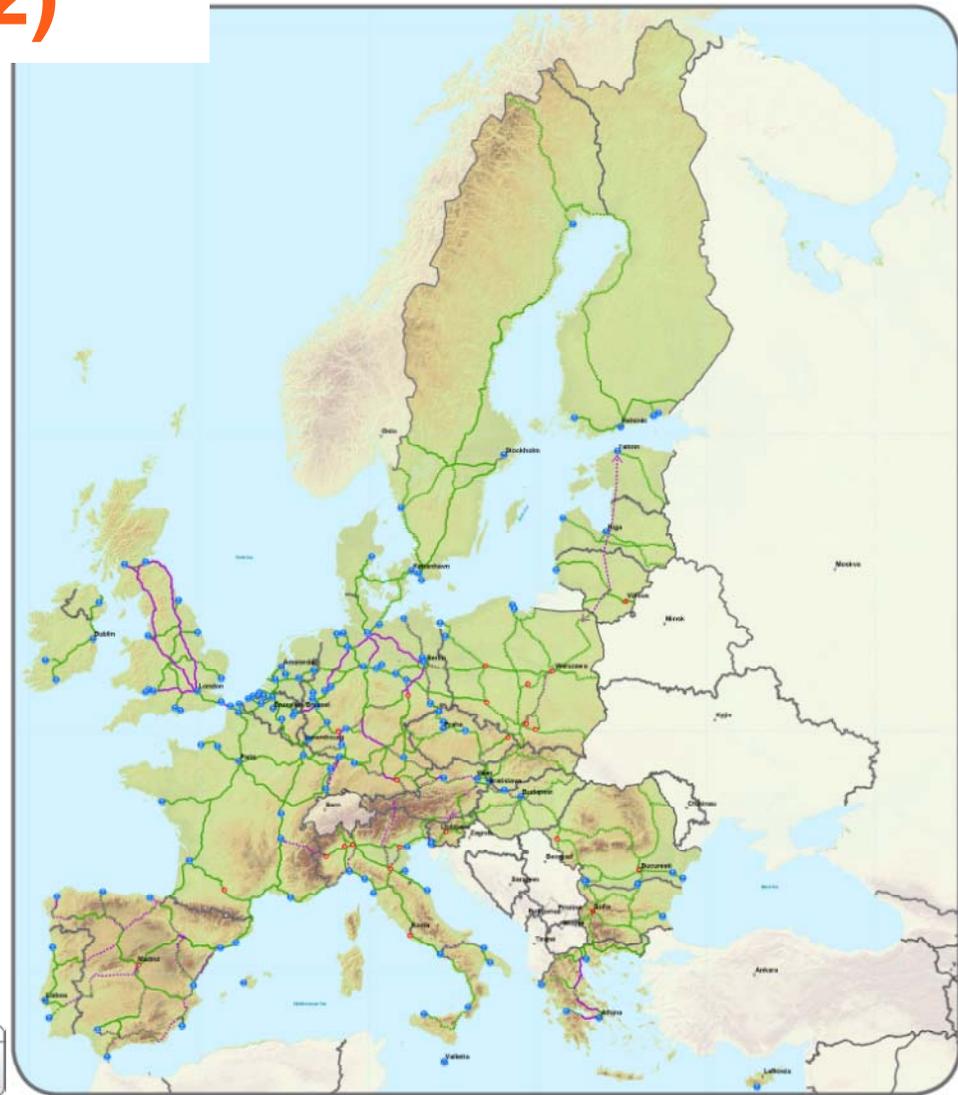
# Réseau central (1)

## Ports fluviaux



# Réseau central (2)

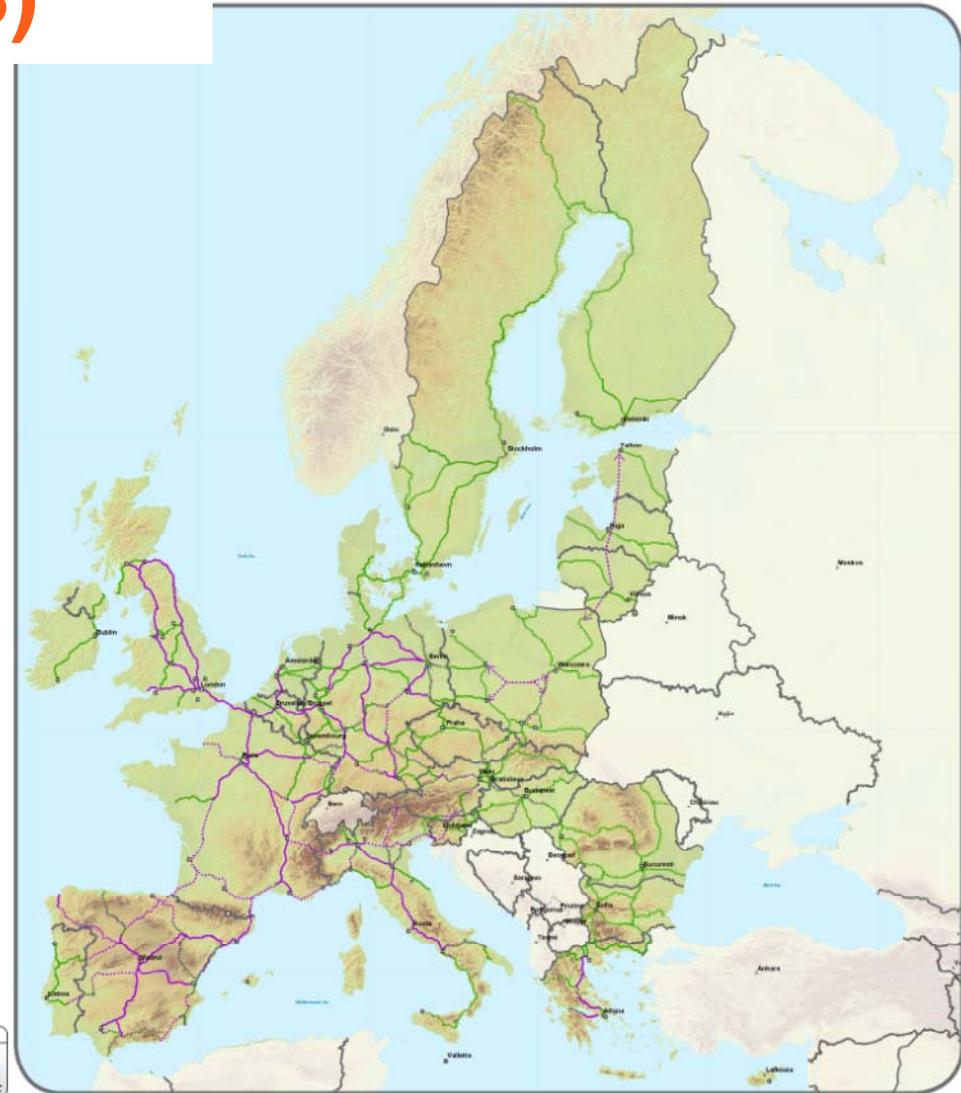
FRET  
FERROVIAI-  
RE,  
PORTS, RRT



Compr.	Core	Compr.	Core	Compr.	Core
Conventional rail / to be upgraded	Conventional rail / Completed	High speed rail / to be upgraded to high speed rail	High speed rail / Completed	Ports	RRT
Conventional rail / Planned	Conventional rail / Planned	High speed rail / Planned	High speed rail / Planned		

# Réseau central(3)

FRET  
PASSAGER,  
AEROPORTS



Compr.	Core	Compr.	Core	Compr.	Core
Conventional rail / Completed	Conventional rail / To be upgraded	High speed rail / Completed	High speed rail / To be upgraded	Airports	
Conventional rail / Planned		High speed rail / Planned			

Directorate General  
for Mobility  
and Transport



# Réseau Central (4)

ROUTES,  
PORTS,  
RRT,  
AEROPORTS

